

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 20 (1875)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

temps de guerre, trouvera la première, sur les lignes d'opérations de l'armée, les obstacles énumérés dans le programme ci-dessus ; à elle incombera le soin de les aplanir ; la première, aussi, elle arrivera sur le champ de bataille : pourquoi ne pas lui donner les moyens de l'organiser ? Les 4<sup>m</sup>es pelotons, réunis sous la direction d'un officier d'une arme spéciale, seront en mesure d'y construire rapidement des tranchées-abris, des épaulements rapides, de jeter sur le terrain quelques abatis, d'y préparer la défense d'un bois, d'un cours d'eau, d'un village. A notre sens, cette création réalise un progrès très sérieux, et nous devrions nous hâter de l'imiter. Nous ne doutons pas, du reste, que cette idée de pionniers à cheval ne fasse rapidement son chemin.....

La première, à l'exemple de la Prusse, l'Autriche a établi chez elle le service obligatoire pour tous les citoyens. (Loi du 5 décembre 1868.) La durée du service est de 12 ans, dont 3 dans l'armée active, 7 dans la réserve, et 2 dans la landwehr. Le contingent annuel est d'environ 9,5000 hommes.

L'Autriche dispose, en cas de guerre :

D'une armée active de 800,000 hommes, soit 600,000 combattants ; d'une landwehr de 505,000 hommes, soit 275,000 combattants ; total des forces mobilisables, en cas de guerre, environ 850,000 hommes (combattants).

---

### BIBLIOGRAPHIE.

*Ecole théorique et pratique d'orientation militaire, à l'usage des troupes de toutes armes*, par A. de VAUCRESSON, chef de bataillon au 2<sup>me</sup> zouaves. Limoges, 1875, broch. in-12. V. Charles.

L'auteur, frappé de l'importance qu'il y a à ce qu'une troupe puisse toujours savoir où elle se trouve et dans quelle direction elle doit marcher pour se rendre au but qui lui a été désigné, a cherché quelques méthodes simples et faciles d'orientation propres à être comprises du soldat. Les principes posés ne présentent rien de nouveau ; c'est toujours l'orientation à l'aide de la boussole, du soleil ou des étoiles, et en particulier de l'étoile polaire, mais le mérite de cet opuscule est le tact avec lequel l'auteur a su choisir tout ce qui est strictement nécessaire à une troupe pour trouver son chemin en éliminant tous les détails trop minutieux qui embrouilleraient les idées de soldats peu développés. Nous voudrions voir cette école d'orientation introduite, non pas dans les écoles militaires, le programme est déjà assez chargé sans l'augmenter encore, mais dans les écoles primaires. Quelques leçons suffiraient pour donner aux enfants les notions élémentaires nécessaires et en procédant comme M. le commandant Vaucresson l'a fait avec sa troupe, ces leçons seraient une véritable récréation pour les écoliers, surtout pour ceux de la campagne, qui y trouveraient, groupés dans un ordre logique, bon nombre de faits naturels qui leur sont familiers.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

#### Circulaire du Département militaire fédéral.

Berne le 7 mars 1875.

Les propositions pour la nomination des commandants des régiments d'infanterie devant être faites prochainement, et comme, outre les officiers de l'ancien état-major fédéral, on sera dans le cas d'appeler aussi, dans les différentes divisions de l'armée, des commandants de bataillon capables pour occuper ces places, nous avons l'honneur de vous inviter à communiquer au département soussigné les noms des chefs de bataillon que vous jugeriez qualifiés à cet effet, vous priant d'y ajouter pour chacun d'eux leur année de naissance ainsi que leur état de service complet.

Vous voudrez bien nous transmettre ces communications jusqu'au 15 mars courant.

Le chef du Département militaire fédéral, WELTI.

---

Voici la réponse qui a été faite à la pétition des docteurs et étudiants en médecine suisses à Strasbourg que nous avons récemment reproduite :

« Nous avons reçu votre lettre du 25 février dernier, revêtue de la signature de quelques-uns de vos collègues, actuellement à l'université de Strasbourg.

Le Département examinera en son temps s'il y a lieu d'organiser cette année un second cours réduit pour les médecins qui n'ont pas encore actuellement obtenu leur patente.

D'un autre côté, il ne peut s'empêcher de vous faire remarquer que le ton de votre lettre démontre suffisamment qu'une école de la durée prévue par la loi ne serait pas superflue pour les signataires de cette pièce, qui paraissent n'avoir qu'une notion médiocre des convenances.

Département militaire fédéral, WELTI.

---

*Serment militaire.* — Le Conseil fédéral a adopté la formule de serment suivante, prévue à l'art. 257 de la nouvelle loi sur l'organisation militaire pour les troupes appelées au service actif :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Vous prêtez ici le serment de fidélité à la Confédération. Vous jurez ou promettez solennellement de verser, s'il le faut, votre sang pour la défense de la patrie et de la Constitution, de ne jamais abandonner vos drapeaux, d'observer fidèlement les lois militaires, d'obéir scrupuleusement et ponctuellement aux ordres de vos chefs, de conserver un esprit d'ordre et de sévère discipline ; vous jurez enfin de faire tout ce que l'honneur et la liberté de la patrie exigeront de vous. »

Sur quoi chacun répète : « Je le jure » ou « Je le promets solennellement. »

---

Nous donnons ci-après, d'après la *Feuille fédérale*, la liste complète des instructeurs d'infanterie de première et de seconde classe pour les huit arrondissements de l'armée suisse :

*I<sup>er</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Coutau, Sigismond, major fédéral, à Genève ; David, Constant, major de carabiniers, à Correvon.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Jaquet, Louis, major fédéral, à Lausanne ; Favre, Louis, major, à Thierrens ; Bourgoz, David, capitaine, à Lausanne ; Lardon, Henri, capitaine, à Lausanne ; Berney, Albert, lieutenant, à Lausanne ; Dupuis, François-Louis, capitaine, à Morges ; Morand, Valentin, capitaine, à Martigny ; Nicolet, Arnold, lieutenant, à Genève ; Willemin, Gustave, sous-lieutenant, à Genève ; Bourgeois, Chr., lieutenant, à Lausanne.

Instructeur-trompettes : M. Besuchet, E., à l'Abergement Instructeur-tambours : M. Dutoit, J.-S., à Moudon.

*II<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeur de I<sup>re</sup> classe : M. de Crousaz, Guillaume, major fédéral, à Lausanne.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Kern, Eugène, capitaine d'état-major, à Fribourg ; Jolissaint, Paul-Jacques, major, à Bressancourt (provisoire) ; de Bocard, Raymond, major, à Fribourg ; Perret, D., capitaine, à Neuchâtel ; Rey, Louis, lieutenant, à Genève ; Champion, G., lieutenant, à Berne (provisoire) ; Grandjean, Jos., capitaine, à Attalens (prov.) ; Jungo, Nicolas, sous-lieutenant, à Fri-

bourg (prov.) ; Schaller, Joseph, capitaine, à Neuchâtel (prov.) ; Crelier, Victor, sous-lieutenant, à Berne (prov.) ; Sunier, Auguste, sous-lieutenant, à Berne (prov.)

Instructeur-trompettes : M. Æby, Jacques, à Fribourg (prov.). Instructeur-tambours : M. Bardy, Ignace, à Fribourg.

*III<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Rikli, Joseph, major à Berne ; Scherz, Alfred, major à Berne.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Berchten, Alfred, capitaine, à Berne ; Rott, Alfred, capitaine, à Berne (prov.) ; Gaudard, Fr., capitaine, à Berne (prov.) ; Schneider, Fr., 1<sup>er</sup> lieutenant, à Berne ; Feuz, J., 1<sup>er</sup> lieutenant, à Berne ; Burkhalter, Arnold, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Berne (prov.) ; Probst, Emile, lieutenant, à Berne (prov.) ; Furrer, Albert, lieutenant, à Berne (prov.) ; Hubler, Gottfr., lieutenant, à Berne (prov.) ; Kuenz, Jean, lieutenant, à Berne (prov.).

Instructeur-trompettes : Imsand, Joseph, à Berne. Instructeur-tambours : Hofer, Jean, à Berne.

*IV<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Thalmann, Joseph, lieutenant-colonel fédéral à Lucerne ; Imfeld, Charles, major de carabiniers à Lucerne.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : Brunner, Ferd., major de carabiniers, à St-Fiden ; Elgger, Charles, major fédéral, à Lucerne ; Studer, Emile, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Berne ; Probst, Edouard, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Berne (prov.) ; Habermacher, L., capitaine, à Lucerne ; Jurt, Gaspard, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lucerne (prov.) ; Küng, Gaspard, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Lucerne (prov.) ; Krauer, H., capitaine, à Lucerne (prov.) ; Hotz, Charles, lieutenant, à Baar (prov.) ; Wassmer, Gottl., lieutenant, aux Verrières (prov.).

Instructeur-trompettes : M. Frickler, G., à Bâle. Instructeur-tambours, M. Luternauer, Chr., à Lucerne.

*V<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Jecker, Conrad, lieutenant-colonel fédéral, à Soleure ; Isler, Pierre, capitaine d'état-major, à Kaltenbach.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Keller, Théodore, lieutenant d'état-major, à Zofingue ; Beckert, Charles, capitaine, à Aarau ; Flury, Victor, capitaine, à Soleure ; Wüthrich, David, capitaine, à Soleure ; Müller, Chr., capitaine, à Lies-tal ; Maurer, Henri, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Aarbourg (prov.) ; Saladin, J., lieutenant, à Bâle (prov.) ; Wahr, Rodolphe, 1<sup>er</sup> lieut., à Laufenbourg (prov.) ; Baumer, Oscar, instructeur, à Rheinfelden (prov.) ; Trinkler, Jean, lieutenant, à Aarau (prov.).

Instructeur-trompettes : M. Knoch, F., à Aarau. Instructeur-tambours : M. Hassler, Charles, à Maladers.

*VI<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Graf, Henri, commandant, à Zurich ; Suter, Charles, major fédéral, à Aarau.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : Keller, J., commandant, à Schleithem ; Fritschi, Jean, capitaine, à Thalweil ; Bechthold, Ulrich, major, à Hüntwangen ; Roost, Henri, capitaine, à Beeringen ; Huber, Jean, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Einsiedlen (prov.). Roost, Bernard, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Beringen (prov.) ; Schweizer, Mathieu, lieutenant, à Thallikon (prov.) ; Wolfer, Jacques, lieutenant, à Volketsweil (prov.) ; Lienert, Meinrad, capitaine, à Einsiedeln (prov.) ; Keller, Conrad, lieutenant, à Altstetten (Zurich) (prov.).

Instructeur-trompettes : Ryffel, J.-J., à Zurich. Instructeur-tambours : Meier, Hans, à Schleithem.

*VII<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Benz, Aloïs, commandant, à St-Gall ; Hungerbühler, Hugo, capitaine, à St-Gall.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Glinz, A., major fédéral, à Zurich ; Anrig,

Jean-Antoine, capitaine, à Sargans ; Hauser, J., capitaine, à St-Gall ; Solenthaler, Conrad, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Hérissau ; Hörler, François, capitaine, à Teufen ; Saxer, David, capitaine, à St-Gall (prov.) ; Oderbolz, Conrad, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Wagenhausen (prov.) ; Ribl, Lebrecht, lieutenant, à Andweil (prov.) ; Schmid, J.-L., capitaine, à Kreuzlingen (prov.) ; Horber, capitaine, à Wygern, près Aadorf (prov.).

Instructeur-trompettes : Müller, C., à Gerlikon, près Frauenfeld (prov.), Instructeur-tambours : Hug, Innocent, à Tobel.

*VIII<sup>e</sup> arrondissement.*

Instructeurs de I<sup>re</sup> classe : MM. Colombi, Enrico, capitaine d'état-major, à Bellinzone ; Epp, Dominique, commandant, à Altorf ; Pedevilla, François, major fédéral, à Lugano.

Instructeurs de II<sup>e</sup> classe : MM. Dotta, Camillo, commandant, à Airolo ; Sprecher, Pierre, commandant, à Filisur ; Gambazzi, Giov., major, à Lugano ; Andreatzi, Emile, capitaine, à Lugano ; Garbald, Jean, instructeur de carabiniers, à Küblis ; Venezia, Franç., lieutenant, à Sessa ; Jauch, Edouard, lieutenant, à Bellinzone ; Wissen, Fr., aide-major, à Naters ; Pflüger, Gaspard, major, à Mollis ; Christoffel, J.-B., capitaine, à Trins ; Brunner, Jean, premier lieutenant, à Küblis.

Instructeur-trompettes, M. Steiner, Dominique, à Schwytz. Instructeur-tambours : M. Cajochem, J.-G., à Fellers.

Secrétaire du chef d'arme de l'infanterie : M. Emile Wittmer, lieutenant de carabiniers, d'Erlinsbach (Soleure), à Berne.

---

Le 9 mars, le Conseil fédéral a procédé aux nominations des commandants des régiments de cavalerie et des commissaires des divisions, suivant les propositions du département militaire :

*Commandants des régiments de cavalerie.*

1<sup>er</sup> régiment, M. le major Emile Davall, à Berne ; 2<sup>e</sup> régiment, M. le capitaine Boiceau, à Lausanne, avec grade de major ; 3<sup>e</sup> régiment, M. le capitaine Feller, à Thoun, avec grade de major ; 4<sup>e</sup> régiment, M. le lieutenant-colonel Burkhard, Adolphe, à Bâle ; 5<sup>e</sup> régiment, M. le lieutenant-colonel B. Graf, à Liestal ; 6<sup>e</sup> régiment, M. le major Leumann, à Mattweil ; 7<sup>e</sup> régiment, M. le major Schmid, à Winterthour ; 8<sup>e</sup> régiment, M. le major Zellweger, à Frauenfeld.

*Commissaires de divisions.*

1<sup>re</sup> division, M. le major Otto Veillon, d'Aigle, à Grellingen, avec grade de lieutenant-colonel ; 2<sup>e</sup> division, M. le major L. Martin (de Ste-Croix), aux Verrières, avec grade de lieutenant-colonel ; 3<sup>e</sup> division, M. le major E. de Grenus, à Berne, avec grade de lieutenant-colonel ; 4<sup>e</sup> division, M. le lieutenant-colonel Ch. Weber, à Lucerne ; 5<sup>e</sup> division, M. le lieutenant-colonel Gloor, à Schofland ; 6<sup>e</sup> division, M. le major Deggeler, à Schaffhouse, avec grade de lieutenant-colonel ; 7<sup>e</sup> division, M. le lieutenant-colonel Gamser, à Coire ; 8<sup>e</sup> division, M. le lieutenant-colonel C. Dotta, à Airolo.

---

A teneur de l'art. 219 de la loi fédérale sur l'organisation militaire, les sous-officiers et soldats appelés à d'autres cours que ceux de leur corps reçoivent une augmentation de solde. Dans sa séance du 3 courant, le Conseil fédéral a résolu l'application, à titre d'essai, de cette disposition, en décidant d'accorder un supplément de paie de 1 fr. par jour à tous les sous-officiers qui, dans le courant de l'année 1875, seront appelés à prendre part à des écoles de recrues et à des cours spéciaux.

---

M. le colonel Fornaro, à Rappersweil, instructeur d'artillerie de I<sup>re</sup> classe, ayant, par lettre du 7 février dernier, demandé sa démission, pour raisons de

santé, le Conseil fédéral la lui a accordée avec les meilleurs remerciements pour les services qu'il a rendus comme instructeur depuis 1850.

M. le capitaine Vöglin, à Baden, depuis longtemps intendant du dépôt fédéral de guerre, ayant demandé sa démission, pour raisons de santé, le Conseil fédéral la lui a accordée avec remerciements pour les services rendus.

---

Les journaux d'Aarau rapportent que M. le général Herzog a donné aux officiers de cette ville une fort intéressante conférence sur la campagne de l'Est, en France, y compris le siège de Belfort et l'internement de l'armée de Bourbaki en Suisse, d'après les derniers documents allemands et français.

Espérons que le public suisse aura sa part du plaisir qu'ont éprouvé les officiers d'Aarau et que l'honorable général voudra bien publier son mémoire.

---

C'est avec plaisir que nous annonçons la réapparition de la *Revue militaire française*, important recueil mensuel dirigé par M. E. Noblet, père, qui avait suspendu ses publications pendant la guerre. Les n<sup>os</sup> de février et mars que nous avons reçus dernièrement montrent que ce recueil soutiendra l'honorable réputation qu'il s'était si justement acquise. Nos lecteurs pourront d'ailleurs en juger par l'emprunt que nous lui faisons aujourd'hui de sa *Revue critique de l'étranger*. Parmi les intéressants articles des deux n<sup>os</sup> précités, nous remarquons encore ceux ci-dessous :

Le volontaire d'un an dans l'armée allemande, par M. H. Hussenot. Etude sur la guerre en Algérie, par M. Félix Hervé. Considérations sur les chemins de fer pendant la guerre de 1870-1871, par M. le colonel d'Herbelot. Etude sur l'organisation défensive du territoire. Manière de calculer la chance d'atteindre des bouches à feu, par M. le capitaine Adts. Documents officiels. Bataille de Rocroi (1643) et combat de Wœrden.

Siège de Gironne (armée de Catalogne, 1809), par M. C. de Montzey. Etude sur l'organisation défensive du territoire. Une relation autrichienne de l'épisode de Chlum, pendant la bataille de Kœniggrätz, par M. F. de Goltstein, capitaine aux chasseurs à pied. Souvenirs d'un officier de l'armée du Caucase, par le général russe Tornauw, traduit de l'allemand par M. Kienlin, chef d'escadron d'état-major. Documents officiels. Relation de ce qui se passa, le mardi 2 juillet, au combat donné au faubourg Saint-Antoine, entre les troupes du cardinal Mazarin, commandées par les maréchaux de Turenne et de la Ferté, et celles de M. le duc d'Orléans et de M. le prince de Condé, par un officier du parti de Condé. De la fabrication des canons, par le capitaine Adts.

---

**Grisons.** — Le 2 mars est décédé à Coire, après quelques jours de maladie, M. le colonel Planta-Reichenau, à l'âge de 85 ans. Après avoir servi quelques années comme officier en Hollande, Planta entra dans l'état-major fédéral. Pendant quelques années il a fait partie du Conseil d'Etat de son canton, et, en 1832, de la commission de révision fédérale avec Rossi, Baumgartner, Chambrier, etc. Lors du coup de main tenté en 1814 par le baron Henri Salis-Zizers, il a commandé les troupes levées par le gouvernement. — Avec Planta, dit le *Libre Rhétien*, s'est éteint un noble cœur, un citoyen dévoué à son pays.

---

**Fribourg.** — Nominations et promotions.

*Artillerie.* — Le 24 octobre 1874. Genoud, Ernest, à Fribourg, aspirant, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, batterie n<sup>o</sup> 13. Le 11 novembre. Python, Jules, à Grangettes, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant train de parc, promu 1<sup>er</sup> sous-lieutenant compagnie n<sup>o</sup> 77.

*Cavalerie.* — Le 15 février 1875. Rey, Henri, à Estavayer, lieutenant, promu capitaine dans la landwehr.

*Carabiniers.* — Le 21 août 1874. Buman, Louis, à Fribourg, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, promu 1<sup>er</sup> sous-lieutenant. Le 24 octobre. Feigel, Paul, à Bulle, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

*Infanterie.* — Le 28 octobre. Deschenaux, Jules, à Echarlens, capitaine, promu major; Guinchard, H., à Posieux, lieutenant, promu capitaine. Le 22 janvier 1875. Chatton, Isidore, à Romont; Stoll, Nicolas, à Salvagny; Krattinger, François, à Payerne; Claraz, Ambroise, à Fribourg; Bauer, Ferdinand, à Bâle; Leimbacher, Henri, à Matran; lieutenants, promus capitaines. Le 15 février. Gendre, Rodolphe, à Fribourg, lieutenant, promu capitaine. Le 11 novembre 1874. Théraulaz, A., quartier-maître, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, promu lieutenant. Le 22 janvier 1875. Genoud, Jos., à Châtel-St-Denis; Piller, Ernest, à Fribourg; Poletti, Henri, à Fribourg; Perriard, Romain, à Genève; Goumaz, Isidore, à Fétigny; Appenthel, Ad., à Brünisberg; Poletti, Théodore, à Fribourg; Ræmy, Gabriel, à Fribourg; Galley, Léon, à Fribourg; Allaz, Romain, à Prez; Allaz, André, à Prez; 1<sup>ers</sup> sous lieutenants, promus lieutenants. Le 15 février. Sallin, Joseph, à Villars-St-Pierre; Christinaz, Alex., à Delley; Ækermann, Jos., à Bulle; 1<sup>ers</sup> sous-lieutenants, promus lieutenants. Le 11 novembre 1874. Bourgknecht, Louis, à Fribourg; Jenny, Jean, à Morat; fourriers, nommés 2<sup>es</sup> sous-lieutenants. Le 15 février 1875. Fehr, Rodolphe, à Morat, adjudant, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant; Brühlhart, Jos., à Fribourg, adjudant, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant; Stern, Alex., à Montagny, sergent d'armes, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant; Bardy, Jean, à Fribourg, sergent, nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat s'occupe activement de la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire. Il a supprimé les avant-revues de cette année comme superflues, et licencié, par la même raison, les instructeurs et le médecin de l'école militaire de Lausanne, ainsi que le chef du corps de l'infanterie et son secrétaire, les inspecteurs des trompettes et des tambours à dater du 31 mars courant. Les quatre chefs de corps des armes spéciales sont licenciés à la fin de leur année comptable, soit au 30 avril prochain. La réorganisation des six arrondissements, qui seront probablement réduits à trois, aura lieu plus tard, ainsi que celle du département militaire. Les pensions de retraite des instructeurs licenciés ont été réglées, conformément à la loi de 1862 et à l'équité en ce qui concerne leur temps de service, comme suit à dater du 1<sup>er</sup> avril prochain :

MM. Borgeaud, colonel, instructeur-chef,	par an,	fr. 1350.
Jaquet, major, instructeur en second,	»	» 1200.
Fatio, capitaine, instructeur-lieut.,	»	» 900.
Bourgoz,	»	» 500.
Liardon,	»	» 240.
Crausaz, sous-lieutenant,	»	» 240.
Berney,	»	» 80.

En outre, MM. Bourgoz et Liardon auront droit à l'entier de la pension de retraite de la catégorie où ils sont classés par la loi de 1863, à partir du jour où ils cesseront de remplir les fonctions d'instructeurs fédéraux, soit à M. Bourgoz 750 fr. et à M. Liardon 600 fr. par an. De plus, l'ex-instructeur Thévoz, actuellement huissier du Conseil d'Etat, aura droit, quand il cessera ses fonctions d'huissier, à la pension de retraite calculée au prorata de ses années de service comme instructeur, soit pour 9 ans.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; VAN MUYDEN, capitaine fédéral d'artillerie; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.